

Transition Juste : Perspectives, Connaissances et Expériences Vécues des Peuples
Autochtones
8-10 octobre 2024
Genève, Suisse

Principes et Protocoles des Peuples Autochtones pour une Transition Juste

I. INTRODUCTION

Du 8 au 10 octobre 2024, 95 représentants des Peuples Autochtones issus des 7 régions socio culturelles se sont réunis à Genève, en Suisse, pour le Sommet des Perspectives, Connaissances et Expériences Vécues des Peuples Autochtones sur la Transition Juste.

Nous, en tant que Peuples Autochtones, sommes nés sur nos terres ancestrales, nos eaux et nos territoires par la volonté du Grand Créateur de manière sacrée et spirituelle. Nous appartenons à notre Mère Terre, et elle nous appartient, tout comme une mère et son enfant s'appartiennent mutuellement. Nous sommes la Terre, la Terre est nous. L'intention du Créateur était que nous vivions sur ces terres bénies pour toujours. Nous restons.

Nous avons vécu nos vies selon les voies prescrites par le Créateur depuis des temps immémoriaux, jusqu'à ce que nos mondes autochtones soient brisés par des puissances coloniales et impérialistes intrusives, qui ont revendiqué nos terres, nos territoires et nos ressources, nous soumettant à des dévastations inimaginables. Nous avons été assassinés, violés, réduits en esclavage, pillés, criminalisés, déplacés, et des générations de nos proches ont été enlevées, tandis que nos terres et territoires ont été militarisés. Nous sommes toujours ici.

Nous, en tant que Peuples Autochtones, comprenons que l'intention du Créateur est la loi suprême, surpassant les lois humaines. Nous maintenons à juste titre notre appartenance à nos terres ancestrales. Nous sommes résolus à faire valoir nos droits inhérents à être informés de tout ce qui est envisagé pour nos terres ; nous conservons l'autorité de déterminer tout ce qui devrait se produire sur, avec et dans nos terres et territoires. Rien à notre sujet, sans nous.

Lors du Sommet, nous avons partagé des connaissances, des expériences vécues, des préoccupations et des luttes liées à l'imposition dans nos terres de projets de développement promus par les États et les entreprises sous le prétexte de l'« énergie verte/propre », soutenant la transition vers une « économie verte » et l'atténuation du changement climatique. Cela inclut l'exploitation minière et l'extraction de minéraux dits de « transition », ainsi que d'autres ressources recherchées, qui causent le déplacement des Peuples Autochtones et contaminent nos terres, notre air, nos glaces et nos eaux, là où les Peuples Autochtones ne peuvent plus vivre ou produire de la nourriture en raison de cette nouvelle forme d'accaparement des terres et de l'eau au nom de l'investissement et de la conservation.

Nous affirmons que ces activités menées sur les territoires autochtones sans consentement libre, préalable et éclairé violent nos droits inhérents et reconnus et ne constituent pas une transition, mais plutôt une forme de génocide moderne contre nos visions du monde, nos modes de vie et nos systèmes de gouvernance territoriale.

Nous avons également noté des solutions et de bonnes pratiques, basées sur nos propres connaissances, sciences, technologies, expériences vécues et pratiques éprouvées pour la restauration de la production alimentaire durable et des sols, la protection des écosystèmes, ainsi qu'une véritable transition juste et équitable, distincte des modèles basés sur l'imposition, l'exploitation et le colonialisme.

En tant que Peuples Autochtones, nous affirmons que le concept de transition juste tel qu'il est actuellement présenté n'est pas authentique, car il implique des initiatives et des propositions poussées par des entreprises transnationales et des États pour mettre en œuvre et consolider le modèle économique du marché libre, le néolibéralisme, et approfondit les inégalités du système capitaliste.

Cela conduit au génocide et à l'écocide, car les États et les entreprises ne garantissent pas le respect de la Mère Terre et des droits des Peuples Autochtones.

Pour les Peuples Autochtones, une transition juste signifie exercer nos propres formes de gouvernance territoriale selon nos traditions et nos modes de vie.

Nous soulignons que nous continuons à être affectés par les niveaux actuels et croissants d'extraction de combustibles fossiles, qui, avec les projets dits « verts » ou « propres », créent un double impact sur les Peuples Autochtones.

Nous reconnaissons l'urgence d'affirmer les propres visions et définitions des Peuples Autochtones et de développer des principes et des protocoles, ainsi que des plans et des moyens d'action, afin de faire face à ces menaces, ainsi que de contribuer de manière positive aux discussions, programmes et actions à tous les niveaux pour la durabilité

environnementale, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, et la prévention et l'atténuation du changement climatique.

II. VISION ET SIGNIFICATION DE LA « TRANSITION JUSTE » POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Vision:

En tant que Peuples Autochtones des 7 régions socioculturelles, notre vision est la suivante:

Développer des principes et des protocoles pour guider le monde vers la guérison des multiples crises environnementales auxquelles nous sommes confrontés, afin de vivre en harmonie avec le Monde Naturel, et —

Assurer que notre rôle et responsabilité inhérents, nés de la divinité en tant que Peuples Autochtones, pour protéger la santé spirituelle, culturelle, sociale et économique de nos régions et de toutes les ressources—du ventre de la Mère Terre jusqu'aux Étoiles—soient respectés et soutenus par nos propres voix.

Signification de la Transition Juste:

Pour les Peuples Autochtones, une transition juste signifie exercer nos propres institutions coutumières et systèmes de gouvernance des Peuples Autochtones, fondés sur nos traditions et nos modes de vie. Il s'agit d'une restauration de ce que nous étions, un retour à la plénitude, du ventre de notre mère aux étoiles au-dessus de nous. C'est notre droit culturel d'être ce que nous sommes, et notre droit physique d'être en bonne santé et de mener une vie digne et sécurisée. Nous recherchons une Transformation Juste jusqu'à ce que tout ce qui est sacré soit restauré.

Nous soutenons la coordination mondiale, la solidarité et le partage des connaissances et des expériences pour informer l'action collective en faveur des solutions des Peuples Autochtones.

Cela améliorera la conservation de la biodiversité, ralentira et arrêtera la désertification et la fonte des glaces, et restaurera les terres et les eaux pour la protection de toute vie.

Cela façonnera également des réponses efficaces aux impacts du changement climatique et nous rapprochera de la construction d'une transition juste et équitable qui profite à toute la vie sacrée sur la Mère Terre.

Nous affirmons que les activités proposées ou menées sur nos terres, glaces, eaux et territoires au nom de la transition juste, de l'économie verte, de l'énergie verte/propre ou de la réduction des émissions, sans obtenir notre consentement libre, préalable et éclairé, ou qui menacent nos lieux sacrés, pratiques culturelles, sources de nourriture des Peuples Autochtones et écosystèmes, ou qui violent autrement nos droits inhérents, ne constituent pas une transition juste. Ce n'est qu'un simple changement d'appellation des processus existants pour permettre la poursuite de l'oppression des Peuples Autochtones sans changement du statu quo. L'« économie verte », dans sa mise en œuvre actuelle, reste une forme de colonisation. La transition juste doit également être fondée sur une transformation radicale des systèmes économiques actuels, qui sont basés sur l'extraction et l'exploitation de la nature, en se tournant vers une vision du monde des Peuples Autochtones en matière de développement économique, social, éducatif et culturel.

Nous affirmons que le concept de transition juste, tel qu'il est actuellement présenté, implique des initiatives et des propositions motivées par des entreprises transnationales et des États pour mettre en œuvre et consolider le modèle économique du marché libre—le « néolibéralisme »—qui approfondit les inégalités du système capitaliste. Cela engendre un génocide et un écocide, car les États ne garantissent pas, et les entreprises ne respectent pas, la Mère Terre et les droits des Peuples Autochtones.

Même si les concepts de « cogestion », « co-juridiction », « gestion conjointe » ou « juridiction croisée » sur de nouveaux projets fonctionnent parfois comme des méthodes pour protéger nos terres et écosystèmes, limiter les dommages, garantir la participation au développement de projets et au partage des bénéfices, et respecter les pratiques et occupations des Peuples Autochtones, dans de nombreux endroits, ils sont utilisés pour saper nos droits inhérents à nos terres, mers, eaux, glaces, airs et autres ressources, y compris ceux reconnus et affirmés dans les traités et conventions internationaux, ainsi que dans les traités de Nation à Nation avec les gouvernements coloniaux avant ou après l'indépendance. Ces cadres doivent toujours respecter les droits des Peuples Autochtones.

III. PRINCIPES DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR UNE TRANSITION JUSTE

- **1. Droit à la Vie:** Cela inclut l'intégrité physique et spirituelle des Peuples Autochtones, garantissant leur existence présente et future.
- 2. Droit à l'Autodétermination et à la Souveraineté des Peuples Autochtones: Une transition juste doit être fondée sur la reconnaissance, le respect et la pleine mise en œuvre des droits inhérents des Peuples Autochtones, tels qu'ils sont affirmés dans les instruments internationaux, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP) et d'autres, en tant que

norme minimale. Le droit à l'autodétermination est inhérent et constitue la condition préalable à l'exercice de tous les autres droits. Cela inclut, entre autres, le droit au consentement libre, préalable et éclairé avant l'approbation de tout projet, le droit de participer aux décisions affectant nos droits, les droits culturels, ainsi que les droits sur les terres, les eaux, l'air, la glace, les territoires et les ressources traditionnellement utilisés, possédés ou acquis, ainsi que le droit de déterminer nos propres priorités pour la gouvernance, le développement, la gestion, la protection et l'utilisation de nos terres, eaux, airs, glaces et ressources tangibles et intangibles. En vertu du droit à l'autodétermination, les Peuples Autochtones déterminent librement leur propre développement politique, social et économique, leur avenir, ainsi que leurs droits à un partage équitable des avantages.

- 3. Décolonisation: Pour les Peuples Autochtones, une transition juste rejette la Doctrine de la Découverte et la poursuite de l'imposition du colonialisme et de l'exploitation des ressources extractives, des solutions fausses, de l'occupation militaire et des activités qui menacent notre santé mentale, spirituelle, reproductive, intergénérationnelle et physique, la biodiversité, les écosystèmes naturels, les cultures, les valeurs, ainsi que nos parents végétaux et animaux. La transition juste doit être réalisée dans le contexte de la décolonisation de nos terres et de nos modes de vie, en tenant compte de toutes les formes de colonisation, de génocide et de création de conflits que les Peuples Autochtones ont vécues et continuent de subir, en tant que base pour rejeter les solutions fausses et les choix imposés.
- 4. Réparations, restitution des terres et restauration complète des terres, territoires, eaux et biodiversité: Une transition juste doit garantir le retour, la reconnaissance et le respect des terres, territoires et eaux des Peuples Autochtones, ainsi que la protection de toutes les ressources naturelles, des écosystèmes et des moyens de subsistance des Peuples Autochtones. Cela doit commencer par l'accès illimité, la restauration, la reconnaissance et le respect de nos droits sur nos terres ancestrales, territoires et eaux, ainsi que sur d'autres ressources qui ont été prises sans notre consentement pendant le processus de colonisation. Cela inclut également le respect de notre souveraineté inhérente et la pleine mise en œuvre, sans réserve, de nos droits, y compris, mais sans s'y limiter, les droits fonciers des Autochtones, les économies autochtones, la juridiction, les langues, les systèmes alimentaires autochtones, la santé, les cultures, la spiritualité, les responsabilités envers le monde naturel, la biodiversité, les savoirs et les modes de vie.
- **5.** Respect des modes de vie des Peuples Autochtones: Une transition juste doit garantir notre souveraineté alimentaire, les économies autochtones, la science, les technologies et les innovations autochtones, les expériences vécues, la juridiction,

les langues, les cultures, la spiritualité, les responsabilités envers le monde naturel, la biodiversité, les systèmes de connaissances et toutes les formes de vie. Cela inclut le respect des connaissances, des croyances et des pratiques ancestrales des Peuples Autochtones pour protéger nos écosystèmes et systèmes alimentaires, et honorer nos responsabilités sacrées envers nos Peuples, nos familles et les générations futures. Les garanties et la protection de nos droits de propriété intellectuelle autochtones doivent être assurées. Pour assurer ces garanties et protections, un mécanisme doit être mis en place pour promouvoir, protéger et préserver les savoirs des Peuples Autochtones, et initier un processus pour créer une institution de documentation des savoirs des Peuples Autochtones sur les systèmes alimentaires, l'ethnomédecine et les plantes ethnobotaniques.

- 6. Transparence et responsabilité: Une transition juste doit inclure et refléter l'apport et la participation effective des Peuples Autochtones, y compris les jeunes, les femmes, les aînés, les détenteurs de connaissances, les personnes en situation de handicap et les praticiens actifs des modes de vie des Peuples Autochtones, en prenant en compte les multiples niveaux d'impacts. Cela inclut l'opportunité de négociations actives et effectives, basées sur le consentement libre, préalable et éclairé, concernant tous les projets, de la conception à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation, affectant les terres, territoires, ressources et eaux des Peuples Autochtones. Une transition juste ne peut pas s'appuyer sur des solutions fausses telles que le commerce ou les compensations de carbone. Elle doit garantir la transparence totale des sources de financement et la responsabilité, ainsi que l'engagement direct avec les Peuples Autochtones. La responsabilité doit être établie sur la base de preuves et de la participation effective des Peuples Autochtones.
- 7. Réparations historiques: Une transition juste doit garantir des réparations historiques (économiques et non économiques) pour les dommages causés, suivant les normes établies par les cours et organes de droits humains, et telles que déterminées par les nations et peuples autochtones préexistants lorsqu'ils exigent ces réparations.
- 8. Protection totale des Peuples Autochtones: Mettre fin à la criminalisation des défenseurs des droits humains, des droits environnementaux et des praticiens culturels des Peuples Autochtones, y compris, mais sans s'y limiter, les exécutions extrajudiciaires, la torture, les emprisonnements, la surveillance et autres menaces de harcèlement, d'intimidation et de représailles en toute impunité, y compris le contrôle policier et la militarisation des territoires des Peuples Autochtones. Ceux qui participent à ces actes doivent être tenus responsables.

- 9. Reconnaissance des rôles et des responsabilités des Peuples Autochtones: La transition juste doit être fondée sur la reconnaissance de notre rôle et de notre responsabilité en tant que gardiens, intendants et protecteurs de nos terres traditionnelles, pâturages, forêts, déserts, savanes, eaux, air, glace, territoires et ressources, de nos lois et protocoles autochtones, ainsi que des relations spirituelles, culturelles, historiques et continues que nous entretenons avec les plantes, les animaux, les éléments, les terres, les glaces et les eaux qui nous donnent la vie et l'identité.
- 10. Maintien des 1,5 degrés: Une transition juste doit contribuer à la réduction, à l'évitement ou à la prévention réels du changement climatique, en suivant une trajectoire permettant de maintenir une augmentation de température de moins de 1,5 degré, et inclure un accès direct au financement pour les projets propres aux Peuples Autochtones visant à éviter et atténuer le changement climatique, l'adaptation, la résilience, ainsi que des paiements directs pour les pertes et dommages.
- 11. Approche basée sur les droits dans les chaînes d'approvisionnement: Les projets et activités de transition juste dans les chaînes d'approvisionnement ne doivent pas causer de tort aux Peuples Autochtones, aux autres peuples, aux écosystèmes ou aux sites sacrés. Cela inclut l'évaluation des impacts de la totalité des chaînes d'approvisionnement (de l'extraction des matières premières aux projets finaux et aux déchets). Cela inclut le rejet des solutions fausses telles que le commerce du carbone ou les compensations de carbone lorsque ces systèmes commerciaux échangent des avantages pour un peuple au détriment des terres, territoires et ressources d'un autre peuple. Les acteurs étatiques et privés doivent également garantir une transparence totale concernant les sources de financement et les investisseurs dans ces projets, ainsi que les retours financiers attendus pour les investisseurs, bailleurs de fonds et organisations intermédiaires.

IV. ENGAGEMENTS POUR LES ACTIONS ET LA MISE EN ŒUVRE

1. Nous allons initier des processus pour nos propres Peuples afin d'exercer notre droit au développement en définissant nous-mêmes notre vision et nos priorités pour le développement, y compris la protection de ce que nous considérons comme essentiel pour notre survie et notre bien-être, non pas en réaction aux systèmes coloniaux ou limités par des priorités et pratiques extérieures, mais ancrés dans nos propres visions du monde, valeurs, moyens de subsistance, pratiques et principes basés sur nos lois naturelles/instructions originelles pour honorer et protéger le sacré.

- 2. Nous allons diffuser, promouvoir et défendre ces principes et protocoles et les utiliser dans nos efforts d'éducation, de formation et de plaidoyer, y compris, mais sans s'y limiter, avec les nations, gouvernements, organisations, communautés, conseils, groupes de travail, membres, décideurs politiques, entreprises/corporations, et organismes internationaux, mécanismes, procédures spéciales et forums respectifs des Peuples Autochtones, dans toutes les langues autochtones.
- 3. Nous continuerons à nous engager/contester les réglementations, normes, lois, politiques et actions locales, nationales, étatiques, provinciales, fédérales et internationales qui simplifient les projets d'énergie « verte/propre » et qui ignorent notre consentement libre, préalable et éclairé, ainsi que nos processus d'examen socio-culturel et environnemental, afin de « faciliter » de tels projets au nom de l'intérêt public ou national.
- 4. Nous nous tiendrons en solidarité les uns avec les autres pour nous opposer à l'imposition de projets d'énergie renouvelable « verte » sur nos terres, eaux, glaces et territoires, ou les affectant, que nos Peuples considèrent comme nuisibles et portant atteinte à nos droits. Nous reconnaissons que la technologie des énergies renouvelables éolienne, solaire et batteries de microgrids nécessite des métaux et minéraux extraits dans d'autres communautés. Nous souhaitons une chaîne d'approvisionnement qui respecte l'autorité décisionnelle des Peuples Autochtones et le consentement libre, préalable et éclairé à toutes les étapes. Nous ne soutenons pas l'énergie nucléaire sous aucune circonstance.
- 5. Nous appellerons à la mise en œuvre d'une approche écosystémique, plutôt que des distinctions fausses telles que « pays développés/en développement », incluant des évaluations d'impact globales qui reconnaissent les droits environnementaux, sociaux, culturels, économiques et humains pour tous les projets proposés, en intégrant les savoirs et l'expertise des Peuples Autochtones.
- 6. Nous continuerons à exiger que les défenseurs des droits autochtones, des droits humains, des droits environnementaux et des terres soient protégés et sauvegardés, et à demander la fin de leur criminalisation, y compris pour ceux qui protègent leurs terres natales contre l'imposition de projets « d'énergie verte » et le développement des infrastructures connexes, y compris les usines, routes, mines, pipelines, etc. Nous demandons en outre la protection des femmes autochtones, des filles et des femmes en situation de handicap, contre toute forme de discrimination, de violence sexuelle et de violence environnementale associées aux industries extractives, qu'elles soient « vertes » ou autres. Nous protégerons nos Peuples contre le travail forcé et la servitude sous toutes ses formes.

- 7. Nous envisageons de recourir aux organes internationaux des droits humains ainsi qu'aux mécanismes nationaux, internationaux et régionaux, y compris les groupes de travail de l'ONU, les organes des traités et les procédures spéciales, entre autres, pour soumettre des plaintes urgentes afin de mettre fin aux actions des États et aux violations des droits.
- 8. Conformément à l'article 10 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, les Peuples Autochtones ont une tolérance zéro à l'égard de tout déplacement forcé, expulsion, relocalisation, dépossession et expulsion, au nom de tout projet de développement, y compris les projets de « transition verte » et la création de « zones protégées », et ont besoin de formuler un modèle de développement qui ne crée pas de déplacements.
- 9. Nous demandons que toutes les activités de cartographie des minéraux de transition et des impacts sociaux, environnementaux et des droits humains soient réalisées dans le cadre de procédures de diligence raisonnable. Les informations sur l'existence de ces minéraux présents sur nos terres, territoires et eaux doivent être librement accessibles.
- 10. Nous demandons que les entreprises, les gouvernements, les mécanismes financiers, le secteur privé et toutes les parties responsables prennent l'entière responsabilité et des mesures concernant les dommages, la perte de patrimoine culturel et les autres impacts négatifs des activités minières sur les humains, la biodiversité, les terres ancestrales, les pratiques culturelles et spirituelles, les territoires et les eaux.

Adopté par décision unanime des participants au Sommet le 10 octobre 2024, à Genève, Suisse. Ce document sera révisé dans douze mois par les sept régions socioculturelles.

Annexe

Comité de Coordination Global des Peuples Autochtones (IPGCC):

SIRGE Coalition; International Indian Treaty Council (IITC); Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP); Saami Council; Inuit Circumpolar Council (ICC); PINGO's Forum; He Kainga Indigenous Solutions, Aotearoa; Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA); Association Des Femmes Peules & Peuples Autochtones Du Tchad (AFPAT); Nyungar Nation; United Confederation of Taino People (UCTP); Center for Support of Indigenous Peoples of the North (CSIPN).

Organisations et Nations Participantes:

SIRGE Coalition; International Indian Treaty Council (IITC); Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP); Saami Council; Inuit Circumpolar Council (ICC); PINGO's Forum; He Kainga Indigenous Solutions, Aotearoa; Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA); Association Des Femmes Peules & Peuples Autochtones Du Tchad (AFPAT); Nyungar Nation; United Confederation of Taino People (UCTP); Batani Foundation; Cultural Survival; Beaver Lake Cree Nation; Laguna Acoma Coalition for a Safe Environment; Tooh' Diné Bi Keyah; Camp Morningstar; Pit River Nation; Yaqui Nation Traditional Authorities, Vicam Pueblo; Comunidad Indígena Colla Comuna de Copiapó; Saami Parliament, Norway; Youth Council in Saami Parliament, Norway; NDN Collective; Parlamento de Naciones, Pueblos y Comunidades Indígenas de Jujuy; Ton-kla Indigenous Children and Youth Network; Marka Tahua Aranzaya Maranzaya Yonza; Central Unica Nacional de las Rondas Campesinas del Perú CUNARC-PERÚ; Centro de Investigacion de Tecnologías Aplicadas al Qullasuyu (CITAQ); Observatorio de Derechos de los Pueblos Indígenas-UMSA; Center for Support of Indigenous Peoples of the North (CSIPN); Centro de Estudios e Investigaciones Comunidad de Historia Mapuche: Comunidad de Historia Mapuche Lof Boroa, Ecuador Runacanapac Tandanacui; Consejo General Kuna de Panama; Tsehay Golgota Community Development Organization - Ethiopia; Acal El Hejeb / Indigenous Amazigh Network AZUL - Morocco; MBOSCUDA - Cameroon; PIDP - Shirika la Bambuti - DRC; Lmartin People Association- Kenya; Association Repare Promotion de l'éducation et Accès aux Soins des Filles et Femmes - Burkina Faso; Association TUNFA -Niger: Unissons nous pour la promotion des Batwa (UNIPROBA) - Burundi; Family Support Centre - Botswana; Kanawayandan Daaki - Land, Air, Water, Spirit; Tonkla Indigenous Children and Youth Network (TKN); Torang Trust; Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN); Tobpinai Ningkokoton Koburuon Kampu (TONIBUNG); Sarawak Dayak Iban Association (SADIA); Promotion of Indigenous and Nature Together (POINT); Nepal Federation of Indigenous Nationalities (NEFIN); National Indigenous Disabled Women Association-Nepal (NIDWAN); ICCA Southeast Asia; Pgayenkaw Association for Sustainable Development (PASD); International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA); Earthworks; Society for Threatened Peoples; DOCIP.

Glossaire des Termes

Par Terres, Territoires, Ressources et Eaux, nous entendons l'ensemble des écosystèmes interconnectés qui englobent, mais ne se limitent pas aux savanes, prairies, steppes, montagnes, lagunes, déserts, déserts d'altitude, îles, rivières, lacs, océans, ruisseaux, sources, air, glaciers, glace, forêts et sous-sols. Ces éléments forment une toile de vie holistique, soutenant la biodiversité, les cultures humaines et d'innombrables formes de vie, tout en servant de sources essentielles de subsistance, de moyens de vie, de connexion spirituelle et d'équilibre écologique. C'est à travers ces écosystèmes que la vie prospère, que les communautés s'enracinent et que les générations futures héritent des legs du passé.

Les sept régions socioculturelles des Peuples Autochtones se réfèrent souvent à des zones géographiques et culturelles distinctes, reconnues mondialement pour leurs populations autochtones uniques. Ces régions sont définies en fonction de caractéristiques culturelles, historiques, linguistiques et écologiques partagées, et elles incluent : l'Afrique, l'Arctique, l'Asie, l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes, l'Europe de l'Est, la Fédération de Russie, l'Asie centrale et le Caucase, l'Amérique du Nord et le Pacifique. Ces régions socio culturelles mettent en lumière la diversité et la résilience des Peuples Autochtones, chacun ayant des modes de vie, des langues et des pratiques culturelles distincts, profondément connectés à leurs environnements.

Le colonialisme vert fait référence à tous les cadres, existants et émergents, liés à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques qui perpétuent les violations des droits et les fausses solutions. Ceux-ci incluent, mais ne se limitent pas à l'« énergie verte/clean », au développement d'une « économie verte », à la transition énergétique, à la transition juste, aux projets d'énergie « alternative » tels que la capture du carbone, les parcs éoliens industriels, l'énergie solaire, les méga-barrages, l'énergie nucléaire, l'introduction d'espèces invasives, le développement géothermique, ainsi que le blanchiment écologique de la réduction des émissions avec l'injection de carbone, et la création de « zones protégées ».

Le néolibéralisme est une idéologie politique et économique qui promeut les marchés libres, la déréglementation, la privatisation et une intervention minimale de l'État, souvent présentée comme un moyen d'améliorer l'efficacité et la liberté individuelle. Cependant, le néolibéralisme privilégie les intérêts des entreprises et le profit au détriment du bien-être social, approfondissant les inégalités et érodant les services publics. Il conduit souvent à la marchandisation de services essentiels (comme la santé, l'éducation et l'eau) et réduit le rôle de l'État dans la lutte contre la pauvreté, la dégradation environnementale, la protection des Peuples Autochtones et des travailleurs. Les politiques néolibérales ont été critiquées pour favoriser l'exploitation, affaiblir les droits des travailleurs et exacerber les disparités de richesse à l'échelle mondiale.